

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 26 novembre 2019	
Nom de l'établissement CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les dossiers des enfants contiennent la documentation demandée.
- L'aire de jeu intérieure offre aux enfants une variété de jouets et de jeux. Ceux-ci sont à la hauteur des enfants et accessibles.
- Lors de ma visite j'ai observé que des activités variées sont fait avec les enfants.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 novembre 2019

Date

original signé par

France R Martin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 novembre 2019

Date